

---

# a

## FIDA

### FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

#### Conseil d'administration – Quatre-vingt-cinquième session

Rome, 6-8 septembre 2005

### RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ÉVALUATION SUR LA QUARANTIÈME SESSION

1. Le présent rapport rend compte des délibérations de la quarantième session du Comité de l'évaluation, tenue le 2 septembre 2005. Quatre points étaient inscrits à l'ordre du jour: a) évaluation à caractère institutionnel du programme pilote de supervision directe (PPSD); b) aperçu du programme de travail du Bureau de l'évaluation (OE) pour 2006 et questions relatives aux ressources; c) rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction, et observations d'OE sur ce rapport; d) autres questions. Tous les membres du Comité ont participé à la session, sauf les représentants du Cameroun et de l'Irlande. Les observateurs du Danemark et de la République bolivarienne du Venezuela étaient également présents. Divers fonctionnaires du FIDA ont assisté aux délibérations, notamment le Président adjoint, Département Gestion des programmes (PMD), le Directeur d'OE et plusieurs autres responsables.

2. **Évaluation à caractère institutionnel du programme pilote de supervision directe (PPSD).** OE a fait un exposé général de l'évaluation, dont il a résumé les principales conclusions et recommandations. Il a également indiqué les grandes lignes de l'accord conclusif, qui a été avalisé par la direction du FIDA et dont il reflète la réponse à l'évaluation.

3. Le Comité a félicité OE de la qualité rédactionnelle de son évaluation, dont il a approuvé les principales conclusions et les cinq grandes recommandations. Il a également salué la fructueuse coopération qui s'est instaurée entre OE et PMD dans le cadre de l'établissement de l'accord conclusif.

4. Le Comité a relevé que les projets inclus dans le PPSD affichaient de meilleures performances et produisaient plus d'impact que ceux qui étaient supervisés par les institutions coopérantes. Il a également convenu que la supervision directe offrait des possibilités accrues de poursuivre les objectifs plus larges du FIDA au niveau des pays, notamment par le biais des concertations de fond et de la formation de partenariats, et de focaliser l'attention sur les questions auxquelles le FIDA porte un intérêt spécifique, comme l'équité hommes-femmes et les systèmes participatifs de suivi et évaluation.

5. Globalement, le Comité recommande que le Conseil d'administration approuve l'accord conclusif de l'évaluation figurant dans le document EB 2005/85/R.9. Il a toutefois souligné que l'expansion des activités de supervision directe par le FIDA nécessitait des formations appropriées ainsi que l'amélioration des compétences et qualifications des chargés de programme de pays et des autres personnels concernés. Les membres du Comité ont insisté sur l'importance de la supervision des aspects fiduciaires dans le cadre des opérations du FIDA et ont fait observer que la présence du Fonds sur le terrain devait être envisagée pour les futures activités de supervision directe. Reprenant l'un des points de l'évaluation, ils ont recommandé qu'à l'avenir la supervision directe ne soit confiée qu'à des fonctionnaires ayant l'ancienneté et les qualifications voulues. Ils ont également souligné que les recommandations figurant dans l'accord conclusif devaient être traitées comme faisant partie intégrante du processus de transformation en cours au sein du FIDA.

6. L'évaluation ayant fait ressortir que le FIDA n'avait pas honoré un certain nombre de grands engagements pris dans le cadre du PPSD, le Comité a recommandé la mise en place dès que possible d'un système d'archivage électronique pour enregistrer toutes les décisions du Conseil d'administration et pour vérifier qu'elles sont suivies d'effets. Tous les Administrateurs devraient avoir accès à ce registre; qui plus est, l'état actualisé des décisions du Conseil d'administration et des progrès de leur mise en œuvre devrait être mis à la disposition des Administrateurs.

7. Le Comité a également relevé que l'exécution de divers projets inclus dans le PPSD se prolongerait au-delà de juin 2006, date à laquelle la résolution 102/XX (1997) du Conseil des gouverneurs stipule que le PPSD doit prendre fin. Il recommande par conséquent qu'en 2006 le Conseil d'administration prie le Conseil des gouverneurs d'autoriser la prorogation du PPSD jusqu'à la date de clôture finale des 15 projets inclus dans le programme.

8. **Aperçu du programme de travail d'OE pour 2006 et questions relatives aux ressources.** Le Comité a examiné l'aperçu établi par OE sur le programme de travail envisagé pour 2006 et les ressources nécessaires. Il a appuyé, dans l'ensemble, les priorités, les activités d'évaluation et l'estimation des besoins d'OE en ressources humaines et financières pour 2006. Le Comité a exprimé sa satisfaction en particulier pour les sections consacrées aux réalisations et au bilan de 2005, à partir desquels a été établie la proposition pour 2006.

9. Le Comité a demandé des éclaircissements sur la modification des priorités d'OE en 2006 par rapport à 2005. À cet égard, OE a attiré l'attention du Comité sur le tableau 2 figurant à l'annexe III, notant que, comme en 2005, OE retiendrait quatre domaines prioritaires en 2006. OE a fait observer ensuite que, l'Évaluation externe indépendante (EEI) ayant été achevée en 2005, elle ne figurera pas parmi les priorités de 2006. OE a précisé en outre que la priorité d) "mise au point de méthodologies, travail de diffusion et autres activités" avait été scindée en deux priorités pour 2006, à savoir c) "élaboration de méthodes" et d) "diffusion des résultats d'évaluations et partenariats". Ce changement a pour but de distinguer plus clairement les objectifs d'OE et les activités de base dans ces domaines, au lieu de les réunir au sein d'une même catégorie. Au même sujet, le Comité a noté que les ressources financières totales allouées aux priorités c) et d) en 2006 étaient sensiblement les mêmes que celles qui avaient été affectées à la priorité d) en 2005. Le Comité a en outre été informé que les priorités b) et c) de 2005 étaient les mêmes que les priorités a) et b) proposées pour 2006 et que les ressources financières attribuées à ces dernières étaient sensiblement du même ordre qu'en 2005.

10. Compte tenu des raisons exposées aux paragraphes 21-22 de l'aperçu, le Comité a entériné les domaines retenus et recommandé l'établissement du calendrier des diverses évaluations au niveau de l'organisation qu'OE entreprendra au cours des prochaines années. Le Comité a noté que, comme l'avait déclaré la direction du FIDA, le mécanisme flexible de financement (MFF) figurait en fin de liste des priorités institutionnelles et que cette situation n'était pas susceptible de changer à l'avenir; en conséquence, il a estimé que l'évaluation au niveau de l'organisation de ce mécanisme ne serait pas d'une grande utilité. Il a donc recommandé que le Conseil d'administration: a) supprime l'évaluation

du MFF du programme de travail d'OE; et b) demande à la direction du FIDA d'entreprendre une auto-évaluation complète du MFF et de rendre compte dès que possible au Conseil de ses constatations et conclusions.

11. **Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA).** Le Comité a examiné le rapport PRISMA établi par la direction ainsi que les observations formulées par OE sur ce rapport.

12. Le Comité a pris acte des améliorations considérables qui ont été apportées à cet exposé par rapport à celui de l'année précédente et s'est félicité également des relations de travail fructueuses établies entre PMD et OE. Le Comité a noté avec satisfaction que le rapport témoignait de l'utilité d'OE et de la contribution qu'il apporte au processus d'apprentissage du FIDA. Les membres ont rappelé que l'apprentissage doit être systématiquement intégré dans le mode de fonctionnement du FIDA et qu'un système d'auto-évaluation devrait être mis au point pour que les mesures correctives voulues puissent être prises en temps utile avant que des évaluations indépendantes n'en signalent la nécessité.

13. Le rapport PRISMA de cette année a été également accueilli avec grand intérêt parce qu'il recense un certain nombre de questions auxquelles la direction du FIDA doit apporter des améliorations systématiques à l'échelle de l'organisation. On a exprimé l'espoir que les futurs rapports donneraient des informations à jour sur les changements effectivement mis en œuvre dans des domaines aussi importants, entre autres, que la participation et le financement rural. Le Comité a également souligné l'importance d'un ajustement des opérations en cours financées par le FIDA afin de les aligner sur les nouvelles politiques pertinentes établies par le Fonds. Le Président adjoint (PMD) a répondu que le rapport PRISMA était considéré comme un outil d'apprentissage pour le FIDA, servant à stimuler la confrontation d'expérience entre les divisions régionales, et qu'un certain nombre de questions soulevées dans le rapport seraient prises en compte dans le nouveau modèle opérationnel. Le système de gestion des connaissances et un système d'auto-évaluation amélioré représentent deux tâches importantes que PMD envisage de mener à bien dans la mise au point du nouveau modèle opérationnel.

14. En matière de présentation, le Comité a demandé que les annexes soient plus lisibles, car la multitude des détails et des acronymes en rendent la compréhension difficile. Un certain niveau de détail n'en reste pas moins nécessaire pour que le Comité puisse comprendre les mesures arrêtées et la suite donnée à l'accord conclusif. Il a ainsi été décidé que les futurs rapports, y compris les annexes relatives aux mesures d'exécution, seraient présentés au Comité sous une forme plus intelligible.

15. **Autres questions.** Sous cette rubrique, le Comité a approuvé la proposition d'OE visant à remplacer l'évaluation du programme de développement de l'élevage familial (PDEF) au Mozambique prévue pour 2005 par celle du projet de développement agricole de la province de Niassa réalisé dans le même pays. Cette modification du programme de travail découle de l'intégration du PDEF en 2000/2001 dans le programme national d'investissement dans le secteur agricole (PROAGRI), qui avait déjà fait l'objet d'une évaluation approfondie par un consortium multidonateurs en 2002/2003. Par conséquent le Comité est convenu qu'une nouvelle évaluation distincte du programme par le FIDA dans le contexte du PROAGRI ferait double emploi et serait en outre perçue comme contraire à l'esprit d'harmonisation et de coordination entre les donateurs dans lequel le FIDA s'est engagé à travailler. Enfin, le projet de la province de Niassa offre d'amples possibilités de tirer des enseignements qui pourraient se révéler utiles pour l'élaboration de nouvelles opérations financées par le FIDA dans le pays ainsi que pour la conception de la phase suivante du programme PROAGRI lui-même.

16. Le Conseil d'administration est invité à prendre note des questions clés et à approuver les recommandations du Comité figurant dans le présent rapport.